

Initiation à la langue des signes [240021]

Contexte

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, exige des établissements de santé qu'ils garantissent une accessibilité optimale aux soins pour tous. Les personnes atteintes de surdit  doivent faire face   une double stigmatisation, celle de la maladie et celle de la surdit . Les personnes sourdes ou malentendantes repr sentent une population fragilis e quant   l'acc s aux soins. Il existe un d calage culturel avec les entendants. Les professionnels de sant  devant prendre en charge ces patients sont confront s   des probl mes de communication. Les strat gies actuellement employ es, comme la communication  crite ou la lecture labiale, ne sont pas suffisantes. En effet, beaucoup de personnes sourdes ont une compr hension limit e de l' crit et la lecture labiale ne permet de saisir que 30   50% du message verbal. Il apparait aujourd'hui n cessaire de proposer une formation ouverte   l'ensemble des professionnels de la FPH pour leur permettre de mieux prendre en charge les personnes sourdes et malentendantes, sans ou avant d'avoir besoin d'un interpr te.

Objectifs

- Renforcer la qualit  des interactions entre les professionnels de sant  et les patients sourds ou malentendants,
- R pondre aux obligations l gales
- Favoriser une prise en charge plus inclusive et respectueuse.
- Communiquer de fa on simple en langue des signes pour satisfaire des besoins concrets

Renseignements compl mentaires

Pour plus d'informations :

- Sandrine CHEVALIER - 04.91.17.71.24 - s.chevalier@anhf.fr

Exercice
2025

Code de formation
1.20

Nature
AFR

Organis  par
en cours d'achat

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences